

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2005

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 avril 2005, à 19h, dans la salle du Conseil de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Léon DIETSCH, Maire de Spicheren.

Membres en exercice	23
Membres présents	19
Membres absents excusés	4
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages	22

Procurations : - Jean-Marie WEIDEN pour Jean JUNG
- Anita BOUSCH pour Alain WEISLINGER
- René NIZIOLEK pour Paul BALANDRAS

Absente excusée : Martine KLEIN

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2005
2. Demande de subvention du Conseil de Fabrique
3. Acceptation de recette
4. Demande de subvention de l'association des donneurs de sang bénévoles
5. Subventions aux associations
6. Frais de fonctionnement des écoles
7. Panneaux publicitaires
8. Adoption des comptes de gestion 2004
9. Budget de l'assainissement pour l'exercice 2005
10. Budget principal pour l'exercice 2005
11. Désignation des maîtres d'œuvre pour les programmes de travaux de voirie et d'assainissement 2005/2007
12. Projets retenus pour le SACR 2005-2007
13. Protocole d'accord entre la Commune et France Télécom
14. Motion de soutien au Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle
15. Soutien aux énergies renouvelables
16. Demande de subvention pour l'achat d'instruments de musique
17. Convention avec l'Association de Gestion de la Bibliothèque Municipale
18. Approbation du Règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale
19. Désignation de 2 représentants du Conseil Municipal à l'Association de Gestion de la Bibliothèque Municipale
20. Paiement de factures diverses
21. Informations diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2005

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 février 2005 après avoir procédé aux modifications suivantes :

- **Points 10 et 11**

- a) *" en raison de la première bataille de la guerre de 1870" est remplacé par :*
"en raison de la bataille du 6 août 1870"
- b) *"De même l'îlot avec les trois pierres mises en place par le Club Vosgien et le Saarwaldverein (le pendant allemand)" est remplacé par :*
"De même l'îlot avec le monument de l'Europe érigé par la Commune de Spicheren et le Saarwaldverein (le pendant allemand du Club Vosgien)"
- c) suppression du groupe de mots suivant : *"inscrits d'ores et déjà au budget 2005".*

- **Point 22**

"les possibilités de poursuites afférentes aux impôts ne sont pas praticables de la même manière pour la redevance" est remplacé par :

"les possibilités de poursuites afférentes aux impôts ne sont pas praticables de la même manière pour la redevance que pour la taxe".

2. Demande de subvention du Conseil de Fabrique

Par courrier en date du 12 avril 2005, le Conseil de Fabrique de la paroisse St Laurent de Spicheren sollicite de la Commune une "aide financière de participation à la rénovation du foyer St Laurent" afin de mettre l'ensemble de ces bâtiments aux normes d'hygiène et de sécurité exigées par la législation en vigueur. Les travaux envisagés concernent le remplacement des 2 toitures et la rénovation totale de la salle de réunion, y compris les annexes (sanitaires et cuisine).

Sachant que le coût estimatif des travaux s'élève à 200 000 € et que le Conseil de Fabrique dispose d'une enveloppe financière de 150 000 € suite à la vente de l'ancien presbytère,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

de se donner un temps de réflexion et de charger la Commission des Finances et la Commission des Associations de l'étude approfondie de cette demande d'aide financière qui, si elle était satisfaite, pourrait être soumise à la signature d'une convention entre la Commune et le Conseil de Fabrique, propriétaire des immeubles concernés.

3. Acceptation de recette

Le 28 septembre 2004, la Commune a autorisé la société de télévision allemande "*Broadview TV – D 50678 KÖLN*" d'utiliser le Site des Hauteurs pour le tournage d'un film en contrepartie d'un droit de stationnement de 50 € à régler par euro-chèque à l'ordre du Souvenir Français

Ce chèque vient de parvenir en Mairie mais établi à l'ordre de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire,
décide

d'autoriser le Maire à encaisser ce chèque de 50 € et d'en reverser le produit au Souvenir Français, frais bancaires déduits.

4. Demande de subvention de l'Association des donneurs de sang bénévoles de Forbach, Freyming-Merlebach et environs

En réponse à la demande d'une subvention de fonctionnement de la part de l'Association des donneurs de sang bénévoles,

le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,
décide

de mettre gratuitement à la disposition de l'association la salle associative de la Mairie pour la tenue de son assemblée générale 2006.

5. Subventions à diverses associations

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

d'inscrire au budget primitif 2005 les subventions suivantes à verser aux associations désignées ci-dessous

AFAD	155,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	910,00 €
Instance Locale des Personnes Âgées	65,00 €
Prévention Routière	31,00 €
Vie Libre	31,00 €
Pétanque Brémoise	2 000,00 €
Volley-Club	89,00 €
Secours Populaire Français	31,00 €
CIA (pour l'organisation des <i>Estivales</i>)	5 000,00 €
CPN (pour l'organisation des <i>Chantiers Jeunes</i>)	3 500,00 €
Harmonie Municipale	10 854,00 €
CSN Tennis de Table	3 000,00 €
Anciens Combattants	90,00 €
Association de Gestion de la Bibliothèque Municipale	3 172,00 €
Le Souvenir Français (sortie élèves CM2)	134,00 €
Union Sportive de Spicheren	3 000,00 €
Association "Jumelage-Charente"	2 500,00 €
Amicale des Elus	2 000,00 €
CIA (organisation de diverses manifestations)	700,00 €

6. Frais de fonctionnement des écoles

Après avis favorable de la Commission des écoles et sur proposition de l'Adjointe chargée des écoles et des affaires sociales,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

d'inscrire au budget primitif 2005 les sommes suivantes représentant les frais de fonctionnement des écoles communales :

- **Subvention de fonctionnement :**
 - pour les classes maternelles : 16 €/élève
 - pour les classes élémentaires : 14 €/élève
- Participation aux **frais d'affranchissement** : 76 €/école, soit au total 228 €
- Participation à la **Saint-Nicolas** : 4 €/élève de Maternelle et CP
- Achat de **lait** : 700 €
- Achat de **chocolat** "républicain" (fin d'année scolaire) : 300 €
- Participation aux **sorties pédagogiques** :
 - a) Ecoles du Village
 - *sans hébergement* : 2,30 €/élève par ½ journée, pour un maximum de 10 demi-journées par année civile
 - *avec hébergement* : 7,65 €/élève pour un maximum de 5 jours par année civile
 - b) Ecole Brême d'Or

Qu'un bus soit rempli ou à moitié vide, le coût est le même. Mais avec un effectif faible la participation de chaque élève augmente considérablement. Or il en est ainsi à l'école maternelle de la Brême d'Or.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

d'accorder à l'école de La Brême d'Or une subvention annuelle de 575 €

- Participation à la **Voie Mosellane** : 1 500 €
- Abonnement à **Internet** : 10 €/mois (10 mois) x 2 (écoles) = 200 €
- Participation au **contrat d'entretien des photocopieurs** : 320 € (160 € par photocopieur)

- Achat de **manuels scolaires** :
 - Lecture – Math (CP) : 18,50 €/élève
 - Une série de livres (du CE1 au CM2-village) : 13 €/élève

7. Taxe sur les publicités

En fonction des augmentations définies par l'Etat, il y a lieu, chaque année, de revoir les tarifs applicables aux emplacements publicitaires. A partir du 1^{er} juillet 2005, le tarif en vigueur sera de 13,10 € le m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

d'appliquer les nouveaux tarifs officiels à partir du 1^{er} juillet 2006, à savoir 13,40 € le m2.

8. Approbation des comptes de gestion

a) Budget général M 14

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le receveur,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

a) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004

b) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 pour ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

déclare

que le compte de gestion, dressé par le receveur pour l'exercice 2004, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

b) Assainissement M 49

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le receveur,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

o statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

o statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 pour ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

déclare

que le compte de gestion, dressé par le receveur pour l'exercice 2004, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

9. Budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2005

M. Paul BALANDRAS, Maire-Adjoint, présente ce budget à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'adopter le budget primitif qui se caractérise par :

- | | |
|---|--------------|
| - des recettes et des dépenses de la Section d'Exploitation d'un montant de | 131 168,92 € |
| - des recettes et des dépenses de la Section d'Investissement d'un montant de | 352 800,00 € |

10. Budget primitif de l'exercice 2005

M. Paul BALANDRAS, Maire-Adjoint, soumet à l'Assemblée le projet de budget primitif qui s'élève à :

Pour les dépenses et les recettes de fonctionnement	1 552 823,79 €
Pour les dépenses et les recettes d'investissement, après emprunt de 912 455,92 €	3 089 435,92 €
TOTAL CUMULE	4 642 259,71 €

La Section de Fonctionnement est adoptée à l'unanimité

La Section d'Investissement est adoptée par 22 voix et 1 abstention.

11. Désignation des maîtres d'œuvre pour les programmes de travaux "voirie et assainissement" 2005-2007

En vue de désigner un maître d'œuvre chargé de suivre les programmes de travaux pour la période 2005-2007, un appel d'offres avait été lancé.

Parmi les 4 candidatures déclarées, deux d'entre elles présentent le même profil de capacités et une offre d'honoraires identique (6%) alors que le BET SOGREAH a déjà en charge l'assainissement de la Brême d'Or et il ne serait pas souhaitable de prendre un autre bureau d'études pour la voirie à refaire.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

décide, par 21 voix et 1 abstention,

de retenir, comme maîtres d'œuvre, les bureaux d'études suivants :

- LOGO B pour l'enfouissement des réseaux à La Brême d'Or (taux des honoraires : 6%)
- SOGREAH pour la pose du macadam à La Brême d'Or (taux des honoraires : 5,5%)
- NORD-EST INGENIERIE pour les autres travaux qui seront effectués dans la Commune (taux des honoraires : 6%).

12. Projets retenus pour le SACR 2005 –2007

Par délibération du 8 octobre 2004, le Conseil Municipal a fait acte de candidature pour adhérer au SACR pour la période 2005-2007.

Le montant total de l'enveloppe accordée se chiffre à 525 573 €, pour les trois ans et sera répartie sur les projets suivants :

Intitulé des projets	Montant des Travaux H.T. en euros
Rénovation de la salle polyvalente	277 430
Aménagement et embellissement paysager de la rue des Champs	212 182
Embellissement paysager de la rue des Hauteurs	246 896
Enfouissement des réseaux secs au quartier La Brême d'Or	883 862
Réhabilitation de la rue d'Etzling	322 795

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

- de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer la dite convention et les éventuels avenants,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les projets correspondants,
- de charger Monsieur le Maire de constituer le dossier complet et de l'adresser aux services départementaux, accompagné de la présente délibération.

13. Protocole d'accord entre la Commune et France Télécom

Pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques à La Brême d'Or, impasse des Champs, rue des Hauteurs (de la rue des Montagnes au Restaurant WOLL) et rue des Quatre-Vents, il est nécessaire de signer un protocole d'accord avec France Télécom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

- d'autoriser le Maire à signer avec France Télécom un protocole d'accord relatif aux opérations d'enfouissement des réseaux téléphoniques,

- d'autoriser le Maire à signer la convention formalisant l'engagement de la Commune et de France Télécom.

14. Motion de soutien au Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle

Par courrier en date du 21 février 2005, la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle fait part au Maire de ses craintes quant non seulement à une possible réduction des marges de manœuvre budgétaire, qui pourrait signifier le non remplacement des agents admis à la retraite, mais encore à une possible réforme des règles de la gouvernance des CAF, qui supprimerait les pouvoirs dévolus aux conseils d'administration au profit d'un renforcement des prérogatives du seul directeur de la Caisse Nationale. Le Maire propose de voter une motion de soutien au Conseil d'Administration. Certains conseillers estiment que le problème n'est pas de la compétence de l'assemblée municipale.

Le vote en faveur d'une motion donne les résultats suivants :

pour : 10 voix ; contre : 10 voix ; abstentions : 2

La voix du Maire étant déterminante, le Conseil Municipal décide de soutenir le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle par une motion.

15. Soutien aux énergies renouvelables

Par courrier daté du 31 mars 2005, le président de l'Association Mosellane pour la Promotion des Energies Renouvelables sollicite un soutien financier en faveur des particuliers qui auraient l'intention d'utiliser des énergies renouvelables pour le chauffage de leurs maisons. Ce serait un signe fort qui marquerait l'engagement responsable et volontaire des élus municipaux de soutenir l'usage rationnel de l'énergie dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide, par 18 voix contre 3 et 1 abstention,

d'étudier pour 2006 la possibilité d'apporter un soutien financier aux particuliers pour la mise en place d'énergies renouvelables.

16. Demande de subvention au Conseil Général pour l'achat d'instruments de musique

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des besoins en instruments de musique de l'Harmonie Municipale,

décide

de solliciter une aide financière de la part du Conseil Général pour les achats suivants :

Quantité	Désignation / références	Prix unitaire	Prix total
1	Clarinette sib – B. Crampon (1134)	1 750,00 €	1 750,00 €
1	Bugle sib – Selmer (370)	2 330,00 €	2 330,00 €
1	Tuba sib 3100 FA Willson	9 536,00 €	9 536,00 €
1	Grosse caisse de concert <i>Capelle</i>	1 137,00 €	1 137,00 €
1	Stand pour grosse caisse de concert <i>Capelle</i>	870,00 €	870,00 €
1	Glockenspiel <i>Bergerault G.V.</i>	1 217,00 €	1 217,00 €
1	Xylophone <i>Bergerault Xs 1</i>	3 365,00 €	3 365,00 €
1	Housse pavillon tuba	144,00 €	144,00 €
5	Baguettes pour tambour – M. Mathieu	54,00 €	270,00 €
	TOTAL		20 619,00 €

17. Convention avec l'Association de Gestion de la Bibliothèque Municipale

La gestion et l'animation de la Bibliothèque Municipale créée par délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2003 est confiée à une association spécifique dénommée Association de Gestion de la Bibliothèque Municipale de Spicheren inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Forbach suite à une assemblée générale constitutive qui s'est tenue le 8 mars 2005.

Pour un fonctionnement harmonieux de la bibliothèque, il est nécessaire de signer une convention entre la Commune et ladite association de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, par 18 voix pour et 4 abstentions,

d'autoriser le Maire à signer la convention annexée ci-après avec l'Association de Gestion de la Bibliothèque Municipale.

18. Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Sur proposition de la Commission de l'Information, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

- d'autoriser le Maire à signer le Règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale annexé ci-après
- de fixer la cotisation annuelle à 5,00 € par adulte pour le prêt à domicile.

19. Désignation de 2 représentants du Conseil Municipal à l'Association de Gestion de la Bibliothèque Municipale

La bibliothèque étant municipale, il est nécessaire, d'après les statuts de l'association, de désigner 2 représentants du Conseil Municipal comme membres de droit de l'association.

Après un tour de table,

le Conseil Municipal
décide

de désigner les Adjoints au Maire Claudine KLEIN et Clément METZINGER comme représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association de Gestion de la Bibliothèque Municipale de Spicheren.

20. Paiement de factures diverses

Le Conseil Municipal autorise le Maire à payer, en Section d'Investissement, les factures suivantes :

FOURNISSEUR	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	UTILITE
APAVE	30/03/2005	287,04 €	Diagnostic Amiante de la Salle Polyvalente
WADEL SARL	21/03/2005	480,04 €	Fournitures d'arbres pour plantation en forêt
Pépinières WADEL WININGER	21/03/2005	94,53 €	Fournitures d'arbres pour plantation en forêt

21. Informations diverses

a. Places de stationnement de l'immeuble de la SCI *Les merisiers* à La Brême d'Or

A la demande du 1^{er} Adjoint au Maire, son collègue chargé de l'Urbanisme informe le Conseil que le propriétaire est en train de modifier sensiblement le plan du parking pour disposer du nombre d'emplacements exigés par le permis de construire.

b. Ordures ménagères

Grâce à l'action du comptable de la Commune, une voie de saisie est actuellement en cours contre les mauvais payeurs pour le recouvrement des impayés. Par ailleurs, comme le permet désormais la législation en vigueur depuis la Loi de Finances du 30 décembre 2004, la Commune recouvrera dorénavant la redevance des locataires par le biais des propriétaires à qui sera adressé l'avis d'échéance

c. Avancement des travaux

- travaux en voie d'achèvement
 - assainissement du quartier du Breitenbrunnen
 - aménagement paysager dans les rues de la Carrière, Alouettes, Libération, Fontaine, St Jean
- travaux en cours
 - réaménagement de la salle polyvalente
 - enfouissement du câble en fibre optique sur le CD 32 (boucle départementale)
 - enfouissement par EDF de la moyenne tension rue des Hauteurs et rue des Quatre-Vents et alimentation en gaz naturel
- travaux à venir
 - mise en place d'un *shelter* par France Télécom pour permettre la réception de l'A.D.S.L.
 - éclairage de l'église
 - 1^{ère} tranche de la réfection de la caserne des sapeurs-pompiers
 - Aménagement de la rue des Champs
 - Construction d'un hangar bois

d. Inauguration de la bibliothèque municipale

Samedi 11 juin 2005 à 11h